

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM TIEPOLO PME**

(Codes ISIN : PART I : FR0013301132
PART C – FR0011645670)

Paris, le 02/05/2024

Objet : Modification des frais facturés à l'OPCVM

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement **TIEPOLO PME** (ci-après « le FCP ») géré par **FINANCIERE TIEPOLO** et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier les frais facturés à l'OPCVM et plus précisément le montant des commissions de mouvement sur les OPC France / Euroclear conformément à la convention de prestations de services signée.

Ces frais sont facturés par le dépositaire directement à l'OPCVM et ne présentent pas d'impact sur la stratégie d'investissement du fonds.

De plus, la société de gestion a pris la décision de ne plus prendre en compte les principales incidences négatives car elle n'est pas en mesure de collecter les données relatives aux indicateurs obligatoires propres aux RTS.

Cette modification ne présente pas d'impact sur la stratégie d'investissement du fonds. La société continue en revanche à appliquer une politique d'exclusions sectorielles.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération sur les commissions de mouvement sur les OPC France et Euroclear est entrée en vigueur depuis le 19/01/2023.

La non prise en compte des principales incidences négatives entre en vigueur le 06/05/2024.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.



Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**

Amplitude de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Il n'y a aucun impact fiscal pour cette opération

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds :

		Avant TIEPOLO PME	Après TIEPOLO PME
Frais facturés à l'OPCVM			
Commissions de mouvement (Prélèvement sur chaque transaction)	OPC : Forfait = France : 5€		OPC : Forfait = France / Euroclear : 10€
Régime juridique et politique d'investissement			
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés dans la méthode de gestion	Annexe : Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Annexe : Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? <input checked="" type="checkbox"/> Non	Prospectus : « Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 ne sont pas prises en compte dans les décisions d'investissement. »



Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCIERE TIEPOLO
48, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris
Tél : 01 45 61 78 78

www.tiepolo.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FINANCIERE TIEPOLO



